



## MISE A NU FONDATION MUR CLOTURE

-----  
Par Bignan

Après avoir enlevé la haie de conifères plantée sur mon terrain j'ai édifié en limite de propriété une clôture.

Cette clôture est composée d'une semelle de béton de 20cm d'épaisseur et de 20cm de largeur sur laquelle a été scellé un parpaing plein de 20cm de hauteur et 10cm de largeur.

Sur cette partie en maçonnerie a été posé un grillage galvanisé triple torsion de hauteur 1,2m soutenu par des poteaux en T de section 40mm.

Le haut de la semelle béton a été édifiée sur toute sa longueur au niveau du terrain existant en respectant le profil de celui-ci.

Le propriétaire voisin a enlevé la terre le long de la semelle sur toute sa hauteur voire même plus à certains endroits arguant qu'il travaillait sur son terrain et que ma clôture était à raser.

Ce décaissement fragilise mon ouvrage et je voudrais savoir quelles sont mes droits pour remédier à cette situation.